

Le livret d'accueil

Périscolaire



Accueil périscolaire de la
Maternelle du Guichet

1 rue du Guichet 91400 Orsay

Tél : 01 69 28 82 95 ☆ Portable : 06 83 38 20 13

Mairie d'Orsay

www.mairie-orsay.fr



POURQUOI CE LIVRET D'ACCUEIL ?



Ce livret d'accueil a pour but de vous informer sur l'accessibilité et le fonctionnement de l'accueil périscolaire maternel du Guichet :

Accueil de loisirs du Guichet (dans l'enceinte de l'école maternelle)
1 rue du Guichet 91400 Orsay

L'accueil périscolaire est défini par les temps contigus aux temps scolaires. L'équipe de professionnels instaure une prise en charge cohérente de votre enfant tout au long de sa journée.

TEMPS PÉRISCOLAIRES

- Le matin avant l'école
- Le temps du midi
- Le soir après la classe
- Le mercredi après-midi
- Les vacances scolaires

Encadrés par des animateurs ou des partenaires municipaux



Le **pôle accueil familles** (PAF) situé à la mairie d'Orsay est à votre service pour tout renseignement.

LE RESPONSABLE



La **directrice périscolaire** est votre interlocutrice directe, pour tout renseignement sur le fonctionnement des temps périscolaires.

En cas de changement exceptionnel, vous devez lui envoyer un sms au : 06 83 38 20 13

Ses missions sont de :

- Garantir la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Encadrer et manager l'équipe d'animation.
- Définir une organisation en équipe, être garant du fonctionnement de l'accueil périscolaire maternel du Guichet.
- Assurer et contrôler les règles d'hygiène et de sécurité, contrôler l'entretien et la maintenance des locaux.
- Réaliser la gestion administrative (facturation, budget, plannings, etc.).
- Elaborer et mettre en pratique les projets pédagogiques.

L'EQUIPE PÉRISCOLAIRE



Elle est composée :

- d'une responsable et d'une adjointe scolaire et périscolaire
- **d'une directrice responsable de l'accueil périscolaire maternel du Guichet**
- d'une coordinatrice du quartier du Guichet
- d'un agent d'accueil qui assure l'émargement des parents
- d'une équipe d'animateurs
- d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem)
- d'une éducatrice de jeunes enfants travaillant en lien avec les coordinatrices et directrices périscolaires sur l'ensemble des sites
- d'un médecin formant, entre autre, les équipes aux gestes de premiers secours.

LE FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTS TEMPS PÉRISCOLAIRES

Les besoins, envies et intérêts que nous observons chez l'enfant guident nos actions quotidiennes.

	Accès	Horaires pour accompagner ou venir chercher votre enfant		Inscriptions	Emargement
Accueil du matin	Accueil de loisirs au fond de la cour à droite	A partir de 7h30 jusqu'à 8h20		non	non
Accueil du midi		De 11h45 à 13h35		oui	non
Accueil du soir	Par la cour de l'école (au centre de loisirs municipal)	Entre 15h30 et 18h30		oui	oui
Mercredi	Par la cour de l'école	A 11h50	Si votre enfant rentre à la maison		
	Par la cour de l'école	A partir de 13h jusqu'à 13h30	Si votre enfant mange à la cantine	oui	oui
	Par la cour de l'école	A partir de 16h... jusqu'à 18h30	Si votre enfant va à l'accueil de loisirs maternel	oui	oui

+ DE SOUPLESSE

Vous pouvez venir chercher votre enfant à n'importe quel moment entre 15h30 et 18h30.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Gratuit de 15h30 à 16h30
(Prise en charge municipale)
Tarification horaire
(quotient familial)
de 16h30 à 18h30

L'ACCUEIL DU MERCREDI



- **Après la classe** le matin, **les enfants** :
 - **peuvent** quitter l'école à 11h50
 - **peuvent** déjeuner à la cantine seulement (vous pouvez venir les chercher entre 13h et 13h30)
 - peuvent déjeuner à la cantine et passer l'après-midi à l'accueil de loisirs.

Infos + Inscription au Pôle accueil familles (PAF)

- Le centre de loisirs est ouvert jusqu'à 18h30.

PENDANT LES VACANCES



Regroupement possible des enfants à l'accueil de loisirs du Centre.

Le matin : l'équipe d'animation accueille votre enfant entre 7h30 et 9h30.

Infos + Les inscriptions sont possibles par demi-journées

- > demi journée matin : vous venez chercher votre enfant à 13h30 après le déjeuner.
- > demi journée après-midi : vous accompagnez votre enfant à 12h avant le déjeuner.

Le soir : l'accueil de loisirs est ouvert jusqu'à 18h30.

Pensez à compléter la fiche de renseignements et à la donner au pôle accueil famille ou à la directrice périscolaire.

INFOS PRATIQUES



→ **Les inscriptions** pour la cantine, l'accueil du soir et les mercredis se font sur le site de la mairie via le portail famille www.mairie-orsay.fr ou en mairie auprès du pôle accueil familles :

01 60 92 80 71. Les inscriptions pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires se font sur le portail familles 2 mois avant.

Nous ne pouvons accueillir votre enfant que si vous avez complété la fiche sanitaire sur votre portail familles.

- En cas d'absence de votre enfant à l'école, la cantine et l'accueil périscolaire pourront être décomptés de votre facture sur demande écrite ou par mail (accueilfamilles@mairie-orsay.fr). A partir du 2^e jour d'absence, un certificat médical sera demandé pour valider la demande de déduction (documents originaux).
- Pour tout changement occasionnel prévenir par SMS **la directrice périscolaire**.
- Le goûter est fourni pour les enfants de maternelle.
- **PAI (protocole d'accueil individualisé)** : Les familles, dont l'enfant fait l'objet d'un PAI, sont chargées de le signaler à la directrice périscolaire. Voir les modalités de fonctionnement sur le site de la mairie d'Orsay rubrique portail famille.
- Des rencontres festives sont proposées tout au long de l'année : fête de fin d'année, carnaval, kermesse, spectacles...
- Travail en partenariat avec l'association «lire et faire lire» pour promouvoir le livre, les structures communales, la médiathèque, la piscine, la MJC Jacques Tati, Festimômes...
- Lors des vacances scolaires, les enfants de maternelle sont regroupés. Si vous souhaitez joindre le responsable, appelez sur le téléphone fixe de l'accueil de loisirs ouvert (numéro en dernière page).
- **Après 18h30, tout retard** est facturé 5€ par quart d'heure.

